

# RÉSIDENTS PERMANENTS

## DIRECTIVES POUR LES PHOTOS

### Notes au demandeur

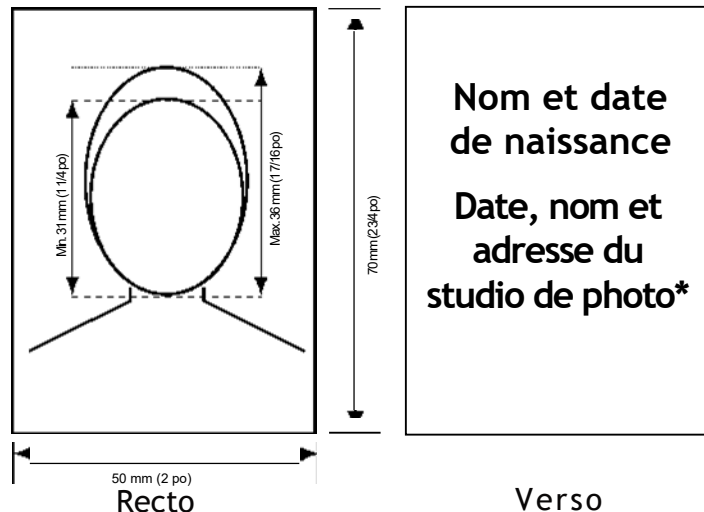
#### APPORTEZ CES DIRECTIVES CHEZ LE PHOTOGRAPHE

- Assurez-vous de fournir le nombre de photos spécifié dans votre guide de demande.
- Vous devez fournir les photos identiques et non retouchées.
- Les photos peuvent être en couleurs ou en noir et blanc.
- Les photos doivent être des originaux et **ne pas avoir été modifiées de quelque manière que ce soit** ni avoir été prises à partir d'une photo existante.
- Les photos doivent refléter votre apparence actuelle (avoir été prises au cours des douze (12) derniers mois).

### Notes au photographe

#### Les photos doivent :

- être prises par un photographe professionnel;
- mesurer 50 mm par 70 mm (2 po de largeur par 2 po 3/4 de longueur), et les dimensions du visage doivent être de 31 mm (de 1 po 1/4 à 1 po 7/16, du menton au sommet de la tête);
- être claires, bien définies et bien centrées;
- montrer une expression faciale neutre (**yeux ouverts et clairement visibles, bouche fermée, pas de sourire**);
- être prises avec un éclairage uniforme et **ne présenter aucun** ombrage ou reflet de flash;
- être **centrées** et montrer une vue de face complète de la tête et des épaules (c-à-d. il faut voir complètement la tête et les épaules de la personne, de face, au milieu de la photo);
- être prises avec le sujet positionné devant un fond uni, non texturé et blanc, assurant un contraste distinct entre le visage de la personne et l'arrière-plan. Les photos doivent refléter/représenter le teint naturel de la personne.



Ne correspond pas aux dimensions réelles.  
Référez-vous aux mesures indiquées ci-dessus.

### \*Une (1) photo doit, au verso :

- porter le nom et date de naissance de la personne, et le nom et l'adresse complète du studio de photo;
- porter la date à laquelle la photo a été prise;
- le photographe peut utiliser une estampille ou inscrire ces renseignements à la main. Les étiquettes autocollantes ne sont pas acceptées;
- **Pour des photos numériques**, cette information peut être fournie en tant que document séparé avec une confirmation du studio de photographie (par exemple, un reçu).

### Détails supplémentaires pour les photos numériques

#### La photo doit rencontrer les points suivants :

- Avoir le format JPEG ou PNG;
- Mesurer entre 715 x 1000 et 2 000 x 2 800 pixels;
- La taille du fichier doit être inférieure ou égale à 4 Mo; et
- Une photo professionnellement numérisée (ne prenez pas en photo une photo papier avec votre appareil photo numérique ou votre téléphone)

C&I-2435-17-01-24



Immigration, Réfugiés  
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees  
and Citizenship Canada

Canada